

ÖKK CASAMED MÉDECIN DE FAMILLE

Economiser intelligemment

ÖKK CASAMED MÉDECIN DE FAMILLE – LE PRINCIPE

ÖKK CASAMED MÉDECIN DE FAMILLE est un système simple dans lequel le médecin de famille joue le rôle central.

Vous choisissez un médecin CASAMED dans la liste de ÖKK (www.oekk.ch/medecin).

Pour toute question médicale ou en cas de problème, vous commencez toujours par consulter votre médecin de famille CASAMED et vous l'informez que vous avez une assurance ÖKK CASAMED MÉDECIN DE FAMILLE. Vous pouvez changer de médecin CASAMED pour le début du trimestre suivant en respectant un délai de résiliation d'un mois.

EN CAS DE MALADIE, QUE FAIRE?

En tant qu'assuré ÖKK CASAMED MÉDECIN DE FAMILLE, vous commencez toujours par vous adresser à votre médecin CASAMED lorsque vous avez un problème de santé.



DELEGATION

Pour les traitements chez un autre médecin, chez un spécialiste ou dans un hôpital, une délégation par votre médecin de famille CASAMED est nécessaire. L'assuré devra assumer lui-même les coûts des traitements et des opérations qui auront été effectués sans délégation. En cas de récurrence, vous pouvez être transféré de ÖKK CASAMED MÉDECIN DE FAMILLE dans la variante d'assurance avec libre choix du médecin.

QUELS MÉDECINS POUVEZ-VOUS CONSULTER DIRECTEMENT?

Votre ophtalmologue
pour examens de contrôle.

Votre gynécologue
pour les examens de routine et le suivi en prévision d'un accouchement.

Votre pédiatre
jusqu'au 16e anniversaire.

Informez ces spécialistes que vous avez une assurance ÖKK CASAMED MÉDECIN DE FAMILLE. Pour des examens ophtalmologiques, gynécologiques et pédiatriques supplémentaires ou des opérations, adressez-vous au préalable à votre médecin de famille CASAMED.

EN CAS D'URGENCE, QUE FAIRE?

En cas d'urgence, si vous ne pouvez pas consulter votre médecin de famille CASAMED, adressez-vous au médecin ou à l'hôpital le plus proche. ÖKK prendra en charge les coûts d'un traitement médical d'urgence. Une fois le traitement d'urgence achevé, informez votre médecin de famille CASAMED et discutez avec lui des démarches ultérieures.

OÙ ADRESSER LES FACTURES DE MÉDECIN ET LES JUSTIFICATIFS POUR LES REMBOURSEMENTS?

Vous envoyez vos factures de médecin et vos justificatifs pour les remboursements à ÖKK.

SÉJOURS À L'ÉTRANGER ET DÉLAIS DE RÉSILIATION

En cas de séjour à l'étranger de plus de six mois, vous êtes automatiquement transféré de ÖKK CASAMED MÉDECIN DE FAMILLE dans la variante d'assurance avec libre choix du médecin pour la fin du mois en cours. Le passage de ÖKK CASAMED MÉDECIN DE FAMILLE dans cette variante d'assurance est possible pour la fin d'une année civile et moyennant un préavis de trois mois.

CONTACT ET CONSEIL

→ Votre agence ÖKK vous conseillera volontiers (voir votre police d'assurance).